



# Business Mission Hauts-de-France Maisons de Champagne au Japon

Tokyo - du lundi 3 au mercredi 5 octobre 2022

(départ le 2 octobre, retour le 6 octobre)



Tokyo



du 3 au 5 octobre 2022



à partir de  
3 804,00 € HT



Clôture des inscriptions  
Vendredi 17 juin 2022

## Le Japon,

### un marché mature à la recherche de nouvelles expériences dans le Champagne : des opportunités pour les Récoltants Manipulants des Hauts-de-France !

Malgré la crise sanitaire qui a affecté le marché d'Horeca, le marché japonais des boissons alcoolisées présente une réelle opportunité pour les entreprises françaises : elle demeure le 1<sup>er</sup> fournisseur du Japon en valeur avec 61% en 2021 de parts de marché parmi les vins importés et effervescents confondus, ce qui représente plus de 570 millions d'euros en 2021, soit + 12% vs 2020. Le Japon est le 5<sup>ème</sup> client de la France en valeur avec des prix moyens plus élevés que dans le reste du monde.

En ce qui concerne le vin pétillant, la France domine 82% de part de marché en valeur et 37% en volume et le Champagne représente 90% en valeur parmi les vins pétillants français exportés au Japon en 2021 et 52% en volume ; en effet, le Champagne a connu une augmentation de l'exportation vers le Japon + 20% en termes de volume et + 25% en valeur en 2021.

Pour les consommateurs japonais, le Champagne possède une identité particulière qui ne peut jamais être remplacée par une autre boisson. Ce produit est consommé pour partager la joie familiale et amicale dans une situation festive comme un banquet de mariage et dans des cérémonies importantes. Cette boisson est appréciée comme un vin d'apéritifs de plus en plus et souvent acheté comme un cadeau précieux.

Les Japonais, amateurs matures, apprécient les marques connues et se tournent de plus en plus vers les marques confidentielles ayant la rareté, l'originalité car ils aiment bien découvrir des nouveautés. Ainsi, les Récoltants Manipulants ont une vraie carte à jouer au Japon, celle de producteurs artisanaux dont les japonais sont en demande tant pour la qualité que le charme du produit...

## Pourquoi participer ?



- **Profiter** d'un programme réservé aux entreprises des Hauts-de-France
- **Gagner du temps** dans la préparation de votre mission
- **Se faire accompagner** en amont, sur place et dans ses actions de suivi
- S'inscrire dans une **synergie collective**
- Profiter d'un **réseau privilégié** de décideurs publics et privés
- Concrétiser **un maximum de contacts pertinents** en un minimum de temps
- Bénéficier de **conditions financières exceptionnelles grâce aux aides régionales et nationales**



# Mission Maisons de Champagne au Japon

## Programme prévisionnel et contact

### Projet de programme au 25 mars 2022

#### **Dimanche 2 octobre 2022**

13h30 Vol AF0276 Paris Charles de Gaulle - Tokyo Narita (*non inclus – conseillé*)

#### **Lundi 3 octobre 2022**

08h25 Arrivée à Tokyo, Narita Airport  
11h00 Arrivée à l'hôtel, check-in, pause, déjeuner libre  
12h30-14h00 **Déjeuner d'accueil** avec l'équipe organisatrice  
14h00-15h30 **Réunion sur le climat des affaires et les conditions d'exercice au Japon**  
16h00-17h30 **Rencontre avec un expert français du marché du champagne au Japon**  
Soir Dîner libre

#### **Mardi 4 octobre 2022**

09h30-11h00 Préparation de la Master Class et de la dégustation  
11h00-12h45 **Master Class**  
12h45-13h30 Déjeuner, préparation du stand Tasting  
13h30-17h30 **Tasting Hauts-de-France**  
Soir Dîner libre

#### **Mercredi 5 octobre 2022**

10h00-11h00 **Visite et découverte** de l'environnement des gares et de la culture des omiyage et des bento box  
11h15-12h45 **Visite à Ginza** (Mitsukoshi, Grand Marché du Vin, Wine shop Enoteca)  
12h45-14h30 Déjeuner à Ginza (*à frais partagés*)  
15h00-16h00 **Visite à Shinjuku** (Shinjuku Isetan, Seijo Ishii, KALDI)  
16h30-18h30 **Visite à Shibuya** (Wine shop ENOTECA, Tokyu Food Show, Gourmand Market KINOKUNIYA, Miyashita Park, Vinos YAMAZAKI Wine)  
19h00-21h00 **Dîner networking**

#### **Jeudi 6 octobre 2022**

10h35-16h10 Vol AF0275 à destination de Paris Charles de Gaulle (*non inclus – conseillé*)

### Contact

Xiao Zhang - x.zhang@cci-international.net- Tel : 07 87 95 16 58



# Mission Maisons de Champagne au Japon

## Offre et conditions financières

### Modalités

1. **Offre limitée en participants**
2. **Prise en compte des inscriptions** par ordre d'arrivée des bons de commande accompagnés de l'acompte
3. La **demande de subvention\*\*** adressée par CCI International Hauts-de-France est actuellement en cours d'étude au Conseil Régional Hauts-de-France. Dans l'hypothèse où l'aide ne serait pas octroyée, le tarif non éligible vous serait alors facturé dans son intégralité.
4. **Conditions d'éligibilité\*\*\*** : pour bénéficier de l'aide de la Région Hauts-de-France, votre société basée en Hauts-de-France doit impérativement remplir les conditions d'éligibilité : « Est éligible l'entreprise qui répond à la définition communautaire de la PME (effectif total inférieur ou égal à 250 salariés, dont le chiffre d'affaires annuel ne dépasse pas 50 millions d'euros ou dont le bilan annuel ne dépasse pas 43 millions d'euros et qui respecte le critère de l'indépendance tel que défini par la recommandation 2003/361/CE de la Commission du 6 mai 2003 concernant la définition des micro-, petites et moyennes entreprises (texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), JO L 124 du 20.5.2003. Il appartient à l'entreprise de vérifier son éligibilité. Détail des conditions sur : [http://ec.europa.eu/entreprise/policie/s/sme/files/sme\\_definition/sme\\_user\\_guide\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/entreprise/policie/s/sme/files/sme_definition/sme_user_guide_fr.pdf)  
Toute déclaration erronée peut vous exposer à une demande de remboursement de la subvention indûment perçue.

### Tarifs

|                        | Entreprise éligible *** | Entreprise non éligible |
|------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Prix par personne      | 5 861,75 € HT           | 5 861,75 € HT           |
| Subvention Régionale** | 2 757,75 € HT           |                         |
| Frais de coordination  | 700,00 € HT             | 700,00 € HT             |
| Total par personne     | 3 804,00 € HT           | 6 561,75 € HT           |

Cette prestation est, sous conditions, éligible au Chèque Relance Export mis en place dans le cadre du Plan de relance export de l'Etat français pour les PME-ETI françaises. Pour une mission à l'étranger, ce chèque peut **représenter jusqu'à 1 500 euros en plus de l'aide régionale.**

Informations auprès de Xiao Zhang

### Ce tarif comprend :

- Les déplacements en minibus les 3, 4 et 5 octobre
- Les repas mentionnés dans le programme
- Le programme collectif
- La Master Class avec interprète individuel
- Le Tasting
- L'appui dans la préparation de votre mission
- L'accompagnement sur place
- Le suivi de votre mission par votre Conseiller CCI International HDF

### Ce tarif ne comprend pas :

- Les repas portant la mention « libre » ou « à frais partagés »
- Les frais non mentionnés dans le programme
- Les dépenses personnelles

### Voyage et séjour :

Le tarif ne comprend pas les frais de voyage et de séjour mais une offre groupée vous sera proposée. Celle-ci comprendra :

- L'accès aux salons Air France à Roissy à l'aller et à Tokyo au retour
- Les vols Paris/Tokyo et Tokyo/Paris
- Le transferts aéroport hôtel / hôtel aéroport
- 3 nuits d'hôtel (3, 4, 5 octobre) en B&B



# Mission Maisons de Champagne au Japon

## Bon de commande

Bon de commande à retourner avec son acompte à Nathalie Obarowski au plus tard le **VENDREDI 17 JUIN 2022**  
CCI International Hauts-de-France 299 Bd de Leeds, CS90028, 59031 Lille - T : 03 59 56 22 32 - n.obarowski@cci-international.net

Je soussigné(e) (nom, prénom, fonction) \_\_\_\_\_  
agissant pour le compte de l'entreprise ci-dessous :

Entreprise \_\_\_\_\_

Activité principale \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

CP \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Site Web \_\_\_\_\_

N° SIRET \_\_\_\_\_ Code APE \_\_\_\_\_ N° TVA INTRA \_\_\_\_\_

| VOTRE COMMANDE                                | PU HT | Nombre de personnes | Total HT |
|---|-------|---------------------|----------|
| Participation à la mission Champagne au Japon |       |                     |          |
|   |       | TVA (20%)           |          |
|   |       | TOTAL TTC           |          |

### PARTICIPANT 1

Prénom \_\_\_\_\_ Nom \_\_\_\_\_

Fonction \_\_\_\_\_

Tel \_\_\_\_\_ Email \_\_\_\_\_

### PARTICIPANT 2

Prénom \_\_\_\_\_ Nom \_\_\_\_\_

Fonction \_\_\_\_\_

Tel \_\_\_\_\_ Email \_\_\_\_\_

Déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente, à en respecter toutes les clauses et m'engage à commander la prestation proposée en réglant 50% d'acompte à la commande puis le solde à réception de facture.

1. CCI International se réserve le droit d'annuler la participation à la mission pour toute raison légitime et en cas de force majeure.
2. Si le nombre de participants n'était pas atteint, CCI International se réserve le droit d'annuler la mission.
3. Pour toute annulation imputable à la société à moins de 30 jours du départ, CCI International se réserve le droit de facturer l'intégralité de la prestation.

Bon pour engagement de participation  
Date, cachet et signature autorisée



# Conditions générales de vente



## 1. Préambule

CCI International Hauts de France (ci-après dénommée « le prestataire ») est une entité portée administrativement par la CCI de région Hauts de France (299 bd de Leeds – CS 90028 – 59031 Lille cedex). Toutes les factures seront émises et encaissées par la CCI de région Hauts de France. Les éventuels remboursements ou avoirs seront également effectués par la CCI de région Hauts de France.

## 2. Organisation de la prestation

2.1 CCI International Hauts de France organise les opérations en tant que prestataire. Les prestations proposées ont pour objectif de mettre en contact des entreprises françaises ou bien des membres d'un pôle d'excellence ou de compétitivité (ci-après dénommés « le client » ou « les clients ») avec des partenaires étrangers en vue de l'établissement et/ou la consolidation d'un courant d'affaires à l'international ou simplement en vue d'une prise d'informations. Le prestataire détient un savoir-faire en matière de recherche de partenaires, de mise en relation d'entreprises et d'organisation de rendez-vous avec des prospects, adéjà contribué à la réalisation de missions de prospection commerciale et dispose via ses conseillers géographiques d'une expertise pays reconnue.

2.2 La prestation rendue inclut l'ensemble des frais d'organisation à savoir les dépenses telles que précisées dans l'offre et le bon de commande.

## 3. Conditions de participation et de paiement

3.1 Les prestations font l'objet d'une offre commerciale diffusée aux clients par le prestataire et fixant de manière détaillée les conditions financières de leur participation.

3.2 Les entreprises confirment leur participation en retournant au prestataire :  
- le bon de commande dûment complété et signé par une personne dûment habilitée. L'adresse d'envoi est stipulée sur le bon de commande.  
- Un acompte de 50% du montant TTC de la prestation, sauf stipulation contraire du prestataire.

A réception le prestataire accusera réception de la commande, confirmera son accord et retournera au client une facture acquittée correspondant à l'acompte reçu. Pour tout montant inférieur à 1000€ le règlement intégral à la commande sera demandé. Les modes de paiement acceptés sont le virement bancaire et le chèque.

3.3 Les conditions financières et techniques de la prestation n'engagent le prestataire que si le bon de commande et l'acompte sont retournés avant le délai précisé sur le bon de commande.

3.4 La réception des pièces indiquées en 3.2. constitue la condition impérative du démarrage de la prestation.

3.5 La réception par le prestataire du bon de commande rend exigible l'intégralité des sommes dues. Le droit aux subventions est soumis à des conditions d'éligibilité indiquées dans l'offre. Il appartient au client de vérifier son éligibilité. Toute déclaration erronée peut exposer le client à une demande de remboursement de la subvention indûment perçue. Aucune inscription ne pourra être prise en compte si le client n'a pas réglé la totalité des factures relatives aux opérations antérieures auxquelles il a participé.

3.6 A l'issue de la mission, le prestataire émettra une facture définitive, mentionnant le prix total de la mission incluant les frais de mission supplémentaires le cas échéant, diminué du montant de l'acompte versé. Cette facture est envoyée au client par courrier ou par voie électronique. Le solde devra être réglé à réception. A défaut viendront s'appliquer des pénalités de retard égales à 3 fois le taux d'intérêt légal auxquelles s'ajoutera une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

## 4. Information et confidentialité

4.1 Pour la bonne réalisation de la prestation décrite ci-dessus, le client s'engage à transmettre au prestataire toutes les informations commerciales nécessaires à la bonne réalisation de la mission (catalogues produits, tarifs, questionnaire de préparation etc...). Le client précisera si ces documents sont transmis à titre confidentiel ou s'ils sont destinés à être remis aux prospects potentiels.

4.2. Sauf stipulation contraire expresse de la part du client, le prestataire se réserve le droit d'effectuer une communication sur les résultats de la mission afin de remplir leurs obligations, notamment de reporting auprès des financeurs et dans un but de communication institutionnelle.

## 5. Conditions d'annulation de la prestation

5.1 Du fait du prestataire  
Postérieurement à la réception du bon de commande et quelles qu'en soient les causes, le prestataire se réserve le droit d'annuler ou de reporter la mission. Une information écrite sera adressée aux clients inscrits et leur acompte sera, en cas d'annulation, intégralement remboursé, à l'exclusion de tous dommages et intérêts supplémentaires.

## 5.2 Du fait du client

En cas d'annulation de sa commande de fournitures et prestations, le client sera tenu d'en avvertir préalablement le prestataire par écrit, en conservant une preuve de l'envoi.

Dans tous les cas :

- toute annulation intervenant plus de 21 jours calendaires précédant le démarrage de la mission fera l'objet d'une refacturation au client des frais non récupérables engagés pour la préparation de la mission,
- toute annulation intervenant dans les 21 jours calendaires précédant le démarrage de la mission fera l'objet d'une facturation de la totalité du coût de la prestation, subvention déduite pour les entreprises éligibles.

## 6. Assurances

Le prestataire intègre à la mission une option d'assurance souscrite par ses soins auprès d'une compagnie notoirement solvable pour les dommages éventuels survenus pendant la mission.

## 7. Force majeure

Les cas de force majeure, notamment du fait de grèves, de retards dans les approvisionnements, de guerres, d'actes des autorités publiques, de boycott des produits français, de contrôles aux frontières inhabituels, ou de tout autre événement imprévisible, irrésistible et insurmontable, indépendant de la volonté des prestataires et entravant l'exécution des missions, ainsi que tout empêchement né d'une modification dans la réglementation internationale ou locale applicable aux produits, constituant un obstacle définitif à l'exécution de la prestation commandée dans les conditions énoncées aux présentes conditions générales de vente, suspendent ou annulent de plein droit les obligations des prestataires relatives auxdites prestations et dégagent alors ceux-ci de toute responsabilité ou de tous dommages et intérêts pouvant en résulter, et ce quel que soit le délai dans lequel le prestataire a notifié au client la suspension ou l'annulation de la prestation commandée.

## 8. Règlement des litiges

Tout différend né de l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat fera l'objet d'une concertation entre les deux parties en vue d'un arrangement à l'amiable. Cette réunion aura lieu dans les trois semaines suivant une notification faite par L.R.A.R. par la partie qui demande le déclenchement d'une procédure d'arrangement à l'amiable du fait d'un désaccord dans l'interprétation ou la mise en œuvre des présentes conditions générales de vente. La réunion aura lieu au siège du demandeur. A défaut d'arrangement à l'amiable, le litige sera soumis aux juridictions compétentes de Lille.

## 9. Loi applicable

Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français.